

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 mars 2010

---

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 2386)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 158

présenté par

M. Gorce, M. Nayrou, M. Cahuzac, M. Muet, M. Baert, M. Launay,  
M. Carcenac, Mme Filippetti, Mme Delaunay, M. Hutin, Mme Fourneyron, M. Juanico, M. Dussopt  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 20**

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« est tenu de faire »,

le mot :

« fait ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.